



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 27 novembre 2013

Reclassés de La Poste et de France Télécom

LES RECLASSÉS ATTENDENT TOUJOURS DES RÉPONSES À LEURS REVENDICATIONS

L'état responsable de la casse des administrations en 2 entreprises doit réparer et obliger La Poste et France Télécom Orange à payer et répondre à nos revendications.

Alors que les mesures d'austérité plongent dans la précarité le monde du travail, le gouvernement s'obstine à refuser la relance par la revalorisation du point d'indice, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat qui sont au cœur des revendications.

Les reclassés comme l'ensemble des personnels des 2 groupes attendaient de ce gouvernement des mesures qui mettent fin à la discrimination et répare le préjudice subi.

Ce sont les mêmes qui en 2010, opposés à la privatisation de La Poste, proposaient un amendement visant à reconstituer la carrière des reclassés.

Ce sont les mêmes, qui le 6 juin 2013, recevant les organisations syndicales CGT, SUD et FO tergiversaient en se retranchant derrière le coût de cette mesure estimé à 300 millions d'euros mais n'exclutait pas qu'un compromis puisse être trouvé.

Nous ne pouvons accepter que les réponses données par le ministère du regroupement productif renvoient aux promotions existantes dans les 2 entreprises justifiant de fait le blocage des carrières et le refus d'indemniser le préjudice subi.

LES RECLASSÉS AVEC LA CGT

CONTINUERONT SANS RELÂCHE D'EXIGER :

- La promotion ou avancement dans les grades de reclassement, avec rattrapage depuis 1993 de tous les reclassés y compris ceux partis en retraite.
- Un niveau de promotion porté au minimum à 10% de l'ensemble du personnel.
- La remise en place des promotions coups de chapeau, 6 mois avant le départ en retraite, avec dans l'immédiat l'attribution de 50 points pour tous.
- Le respect du statut de la fonction publique et des textes apportant des droits au personnel.
- L'accès automatique aux échelons exceptionnels et l'extension de ces derniers à tous les grades.
- Une reconstitution de carrière pour les agents reclassés actifs et retraités.
- La transposition à minima des mesures indiciaires des grilles indiciaires Fonction Publique à la Poste.
- La revalorisation des grilles Fonction Publique.

**SI LA MAJORITÉ ACTUELLE SEMBLE N'ENTENDRE QUE DU CÔTÉ DROIT,
LE 3 DÉCEMBRE, LA CGT APPELLE LES RECLASSÉS À FAIRE ENTENDRE À NOUVEAU
LEUR VOIX ET À DÉBOUCHER L'OREILLE GAUCHE DE NOS DIRIGEANTS.**

Nous interpellons à nouveau les présidents des 2 entreprises et tiendront une conférence de presse à 14h30 devant le Sénat en présence des sénateurs et sénatrices du groupe CRC qui connaissent, maîtrisent et soutiennent ce dossier et nos luttes.